



**Interreg**

France-Wallonie-Vlaanderen



UNION EUROPÉENNE  
EUROPESE UNIE



# Résultats de la consultation publique INTERREG VI

**Janvier 2022**

**Avec le soutien du Fonds européen de développement régional**

Met steun van het Europees Fonds voor Regionale Ontwikkeling

## 1. Introduction

Dans le cadre de la définition du **futur programme INTERREG VI**, l'Autorité de gestion et les partenaires du programme ont procédé à une consultation du grand public via le site web du programme.

Celle-ci avait pour but de **recueillir les avis du public sur la pertinence du programme dont la copie était jointe à l'enquête et ce**, avant de le soumettre à l'approbation de la Commission européenne.

Tout citoyen et organismes intéressés à participer ont été invités à répondre à un questionnaire afin de contribuer à l'amélioration du cadre de la future programmation et sa mise en œuvre.

La consultation s'est déroulée du 2 décembre 2021 au 7 janvier 2022.

Une newsletter spécifique a ainsi été diffusée par le programme, chaque versant ayant en outre diffusé le lien vers le formulaire de la consultation publique sur son site Web et via des newsletters spécifiques.

Ce document synthétise les informations collectées.

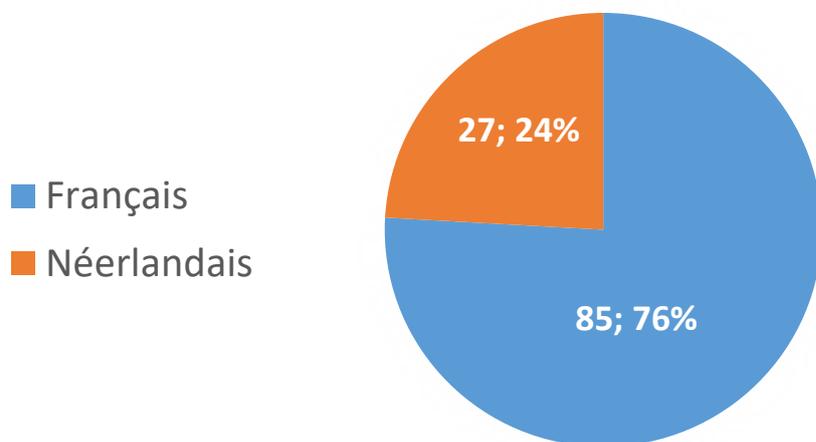
Il comporte une partie statistique sur les réponses à l'enquête et une partie qualitative présentant un résumé des principales remarques classées par objectifs stratégiques et spécifiques.

Le questionnaire comprenait 34 questions fermées et ouvertes et était disponible en Français et en Néerlandais.

## 2. Partie Statistique

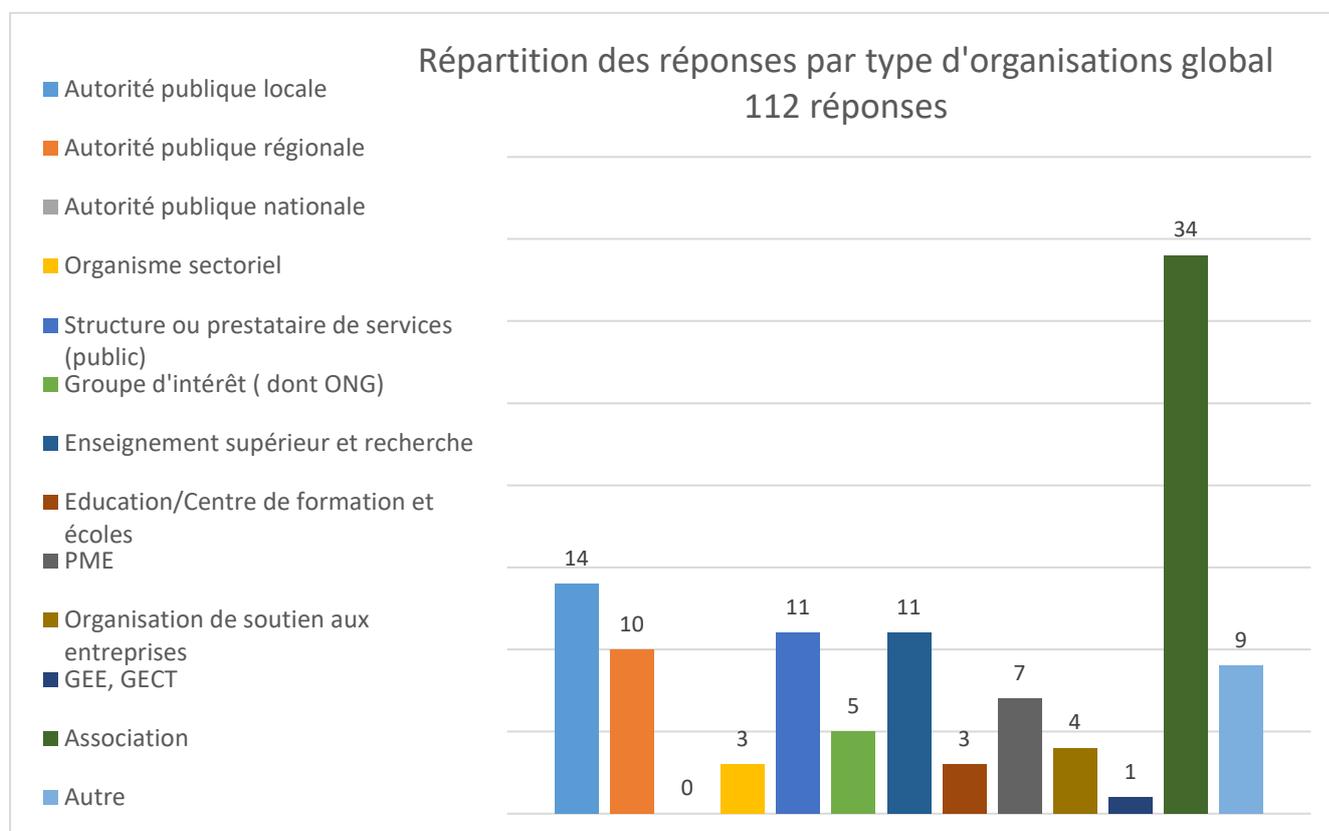
Le sondage a récolté 112 réponses dont 85 en français et 27 en néerlandais.

### Répartition des réponses par langue



### 2.1. Analyse quantitative

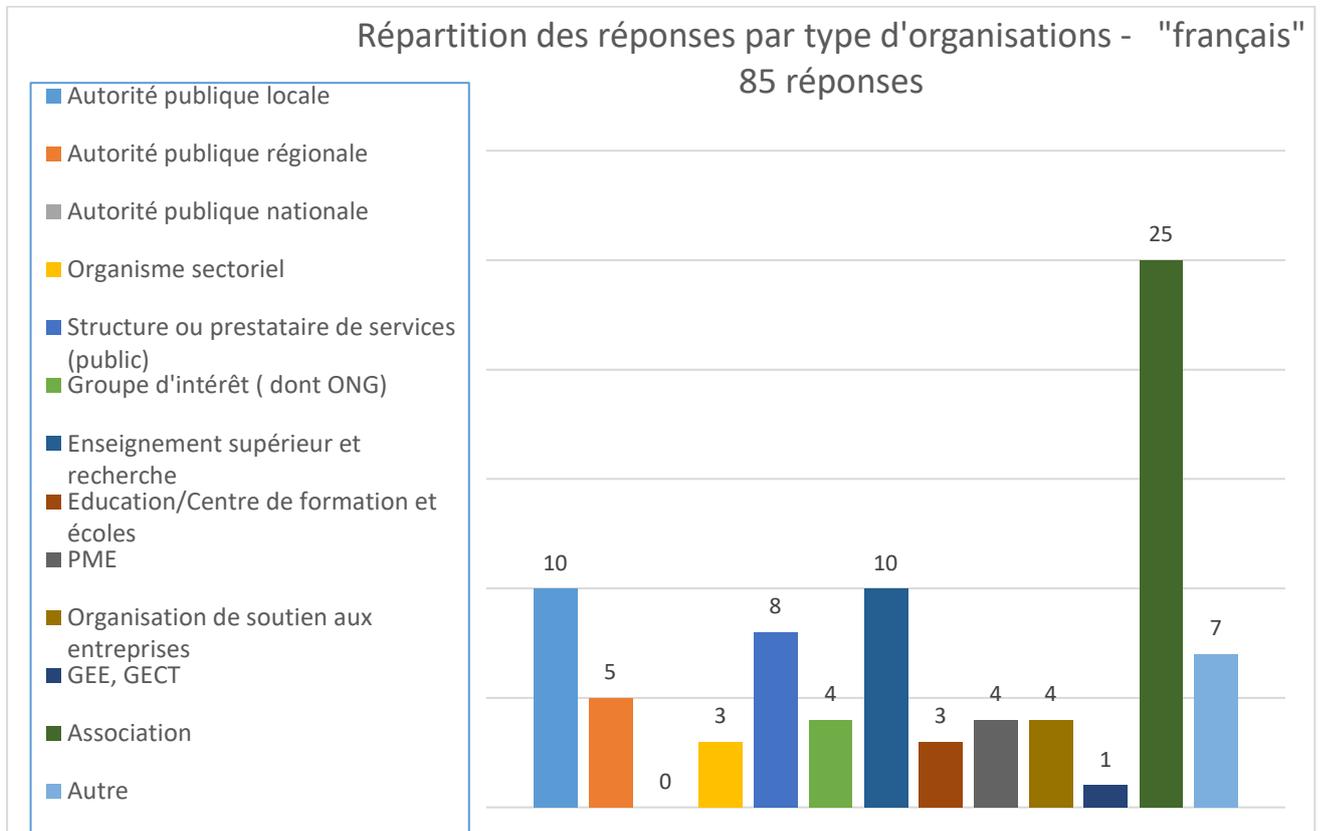
#### 2.1.1. Répartition des réponses par type d'organisations (global)



On remarque dans les 2 langues une grande proportion d'associations et d'autorités publiques régionales ou locales, qui représentent à elles seules plus de la moitié des réponses.

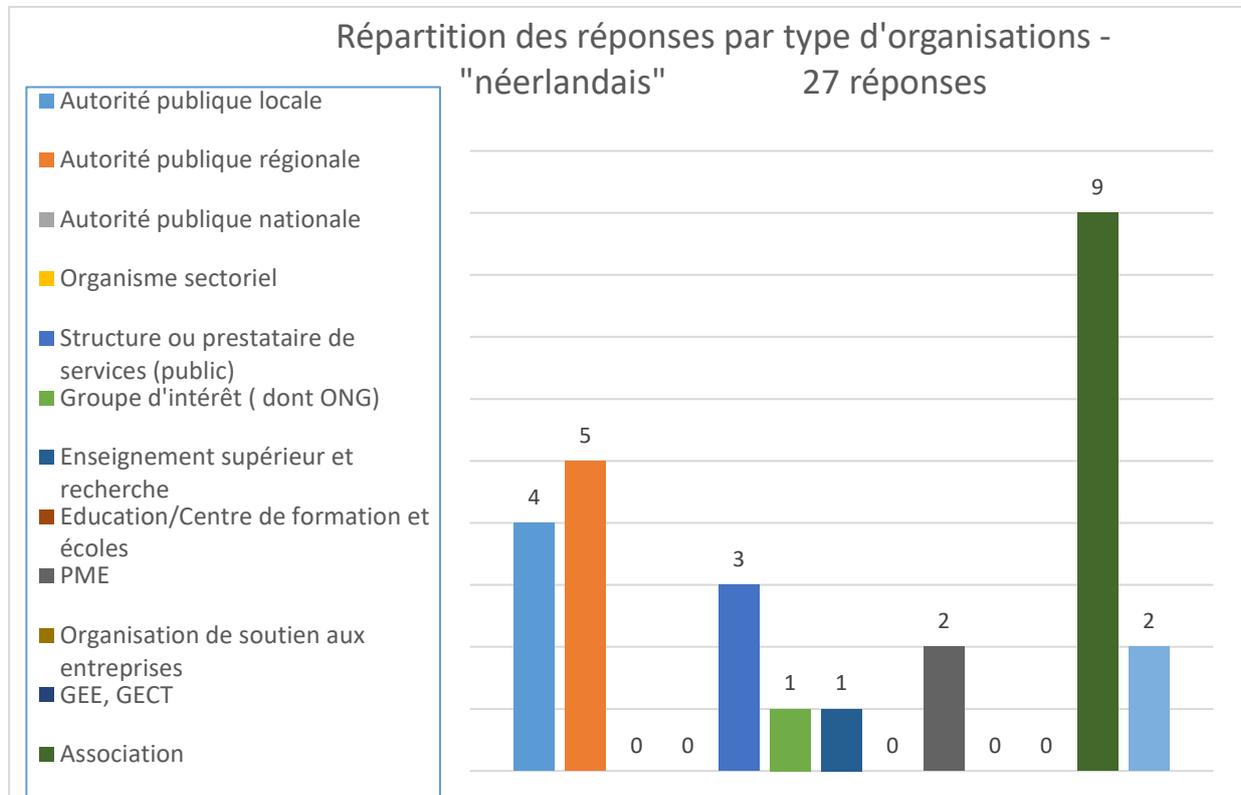
Vient ensuite les structures ou prestataire de services publics et les institutions d'enseignement supérieur et centres de recherche (près de 20% des réponses).

### 2.1.2. Répartition des réponses par type d'organisations (français)



Pour les répondants francophones, la proportion d'associations et d'autorités publiques régionales ou locales représentent 47% des réponses et les structures ou prestataire de services publics et les institutions d'enseignement supérieur et centres de recherche plus de 20% des réponses.

### 2.1.3. Répartition des réponses par type d'organisations (néerlandais)



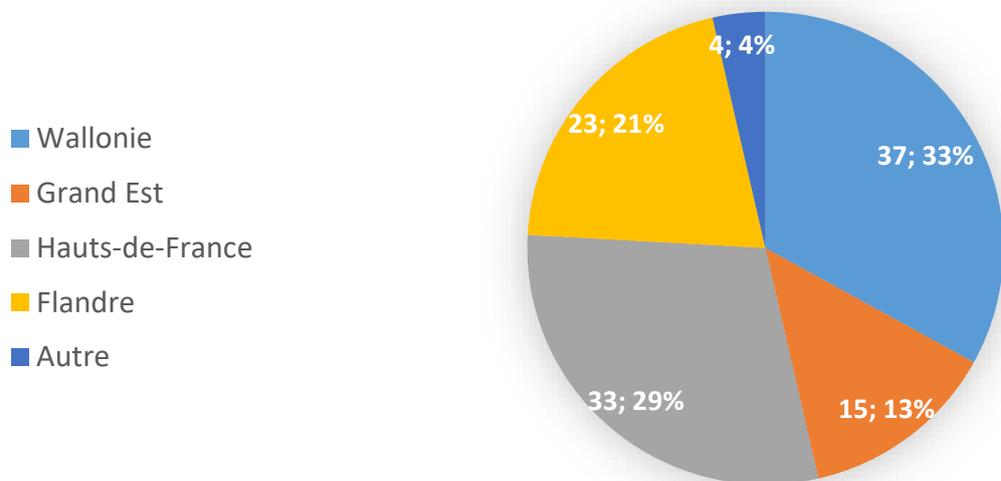
Pour les réponses récoltées sur le versant néerlandophone, la proportion d'associations et d'autorités publiques régionales ou locales représentent 67% des réponses et les institutions d'enseignement supérieur et centres de recherche plus de 11% des réponses.

### 2.1.4. Répartition des réponses par origine géographique

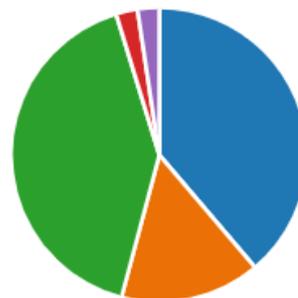
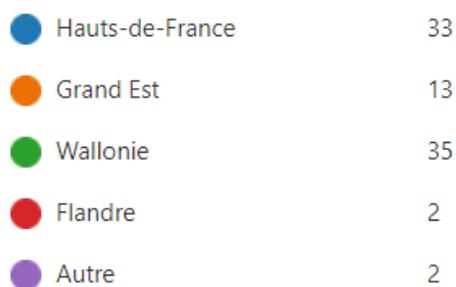
Au niveau de l'origine géographique des participants francophones, la Wallonie et la région Hauts-de-France représentent 71 % du total des réponses. La région Grand-Est apparaît relativement sous représentée (15% des réponses).

Proportionnellement, les réponses du versant flamand représentent 23% du total des réponses enregistrées.

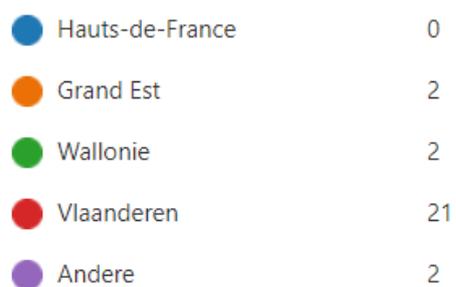
## Répartition des réponses globales par région 112 réponses



### Réponses francophones



### Réponses néerlandophones



## 2.2. Analyse qualitative

Pour alimenter la réflexion, une série de questions portaient sur l'intérêt relatif des répondants au sujet des divers objectifs stratégiques et les objectifs spécifiques et de leur volonté d'y collaborer.

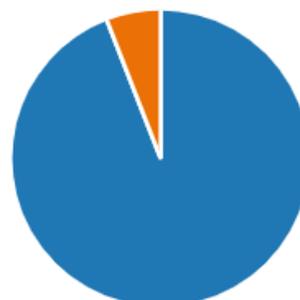
En préambule, il convient de souligner que les structures du secteur culturel ont voté de la même manière en ajoutant exactement les mêmes commentaires pour donner plus de poids à leurs arguments, et ce à 18 reprises ce qui influence les résultats globaux de la consultation publique.

Ci-dessous les résultats.

### [Comprenez-vous clairement le défi spécifique visé par le programme ?](#)

#### Répartition totale des participants :

Tant dans la partie francophone que néerlandophone plus de 93 % ont répondu oui à cette question, ce qui permet de conclure à une bonne compréhension des défis relevés par le futur programme.



|       |    |
|-------|----|
| ● JA  | 25 |
| ● NEE | 2  |



## *Si non, quels points spécifiques ne sont pas clairs, et pourquoi ?*

### Commentaires recueillis :

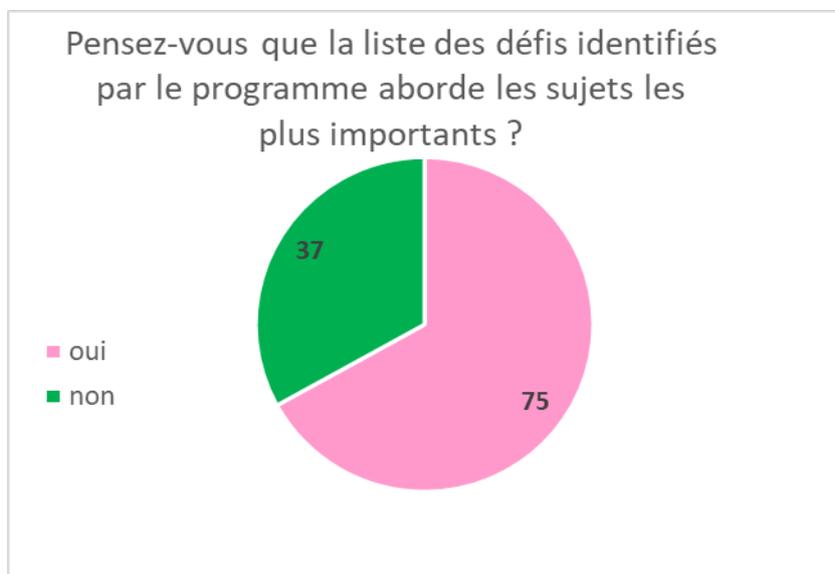
- La couverture végétale est la temporisatrice du Climat (frein au vent, évapotranspiration, humidification atmosphère, retient terre / fabrication humus/ support biodiversité / aliments pour hommes et pour sauvage / ombre > température etc ..... Réparation des écosystèmes agricoles et forestiers = 70% surface.
- Les points spécifiques abordés sont trop vagues.
- « Santé » et « promotion de la santé » devraient être cités explicitement dans l'intitulé de l'objectif spécifique 4.5 aux côtés des « soins de santé ». Toujours dans l'O.S. 4.5, la partie « promouvoir le passage des soins en institution aux soins familiaux et communautaires » ne se retrouve pas dans le détail. Nous proposons de l'inclure au 4.5.3 : « Promouvoir la coopération transfrontalière et la mise en place d'outils communs dans le domaine de la prévention, la promotion de la santé, l'innovation dans le secteur des soins et le secteur
- L'objectif stratégique 1 « Une Europe plus compétitive et plus intelligente en favorisant une transformation économique innovante et intelligente », fait mention, au niveau de la justification de la sélection, du souhait de soutenir davantage l'Economie Sociale et Solidaire (ESS). Nous proposons que cette notion soit incluse dans l'intitulé OS1.3. « Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, notamment par le biais des investissements productifs ». - L'objectif stratégique 2 « Une transition plus verte et à faible intensité de carbone vers une économie nette zéro carbone et une Europe résiliente en favorisant une transition énergétique propre et équitable, des investissements vers et bleus, l'économie circulaire, l'atténuation et l'adaptation du changement climatique ainsi que la prévention et la gestion des risques, et d'une mobilité durable ». A la lecture de cet objectif, nous ne trouvons aucune mention sur l'impact du réchauffement sur la santé, l'organisation de nos systèmes de santé, d'offre de soins, de comportements des patients. Cela implique-t-il que tout projet concernant ce sujet « Impact sur la Santé » doit être déposé au sein de l'objectif 4 ? - L'objectif stratégique 4 « Une Europe plus sociale et plus inclusive mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux » a. Nous sollicitons que les termes « Santé » et «

promotion de la santé » soient explicitement dans l'intitulé de l'objectif spécifique 4.5 aux côtés des « soins de santé ». b. Toujours dans l'O.S. 4.5, la partie « promouvoir le passage des soins en institution aux soins familiaux et communautaires » ne se retrouve pas dans le détail. Nous proposons de l'inclure au 4.5.3 : « Promouvoir la coopération transfrontalière et la mise en place d'outils communs dans le domaine de la prévention, la promotion de la santé, l'innovation dans le secteur des soins et le secteur médico-social et le développement de services à la personne et de service communautaire » page 29.

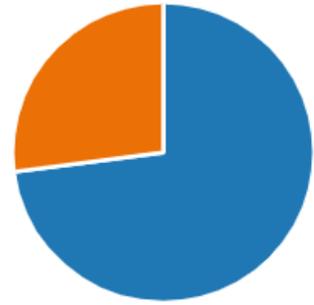
**Les commentaires recueillis portent donc sur des points de détails de la stratégie et non sur le fondement même de celle-ci.**

*Pensez-vous que la liste des défis identifiés par le programme aborde les sujets les plus importants ?*

Pour la grande majorité des participants (67%), la stratégie du programme aborde les sujets les plus importants, mais la répartition entre francophones et néerlandophones montre une nette différence, avec une adhésion plus forte côté francophone (73%) pour moins de 50% côté néerlandophone.

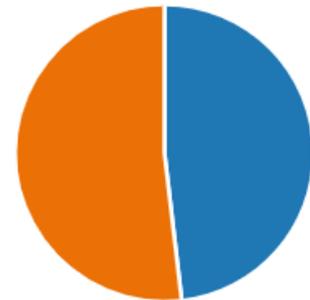


|       |    |
|-------|----|
| ● OUI | 62 |
| ● NON | 23 |



Seulement 48 % des votes néerlandophones pensent que oui

|       |    |
|-------|----|
| ● JA  | 13 |
| ● NEE | 14 |



### *Si non, quels sont les sujets manquants ?*

#### Commentaires FR :

1. Restaurer les écosystèmes agricoles et forestiers, enrésinement des zones forestières,
2. Dynamiser les centres villes
3. Faciliter l'accès aux écoles post bacs aux étudiants frontaliers
4. Le développement durable de manière économiques, sociales et culturelles et pas seulement énergétiques et climatiques
5. Production d'hydrogène et biomasse
6. Titre 2.6, le mot 'culture' a été remplacé par le seul 'patrimoine'
7. L'inclusion sociale est mentionnée dans le document (titre 2.8), mais ce n'est pas vraiment repris dans les priorités
8. Détérioration de l'offre des services publics de proximité

#### Commentaires NL :

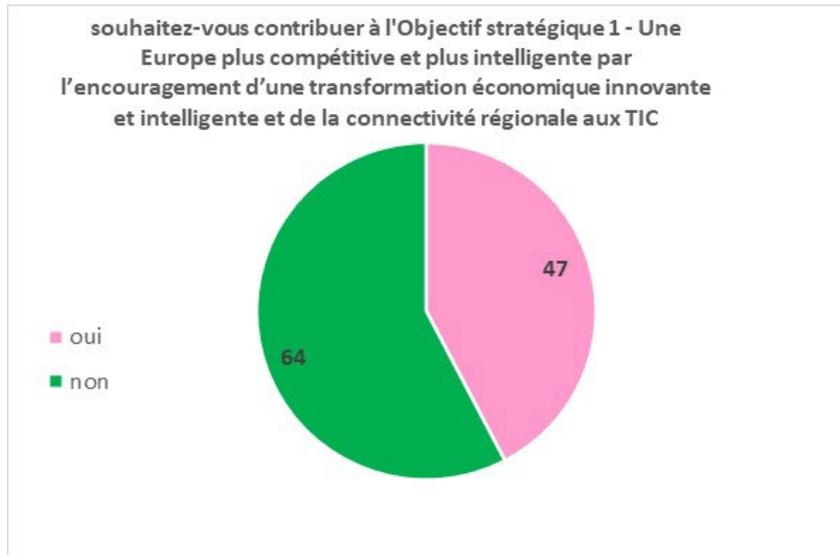
9. Une politique et une vision solides autour des initiatives culturelles transfrontalières
10. Accessibilité pour les personnes handicapées
11. Définir la culture et les arts de manière plus large.
12. Titre 2.6, le mot 'culture' a été remplacé par le seul 'patrimoine'

## Objectif stratégique 1 - Une Europe plus compétitive et plus intelligente par l'encouragement d'une transformation économique innovante et intelligente et de la connectivité régionale aux TIC

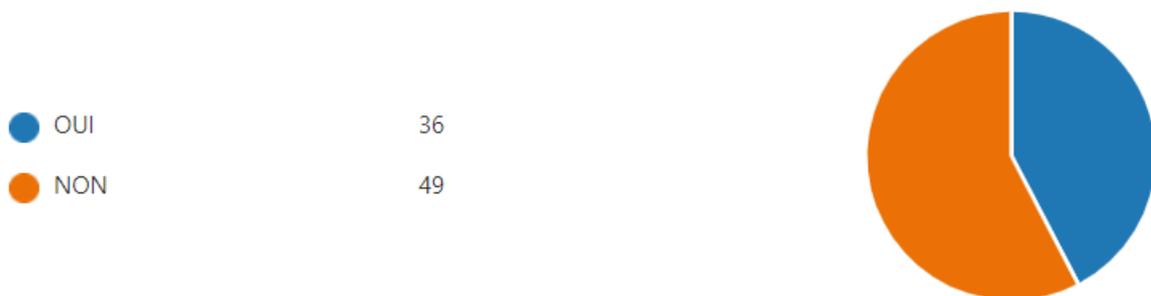
### Souhaitez-vous contribuer à cette priorité ?

#### Répartition totale des participants

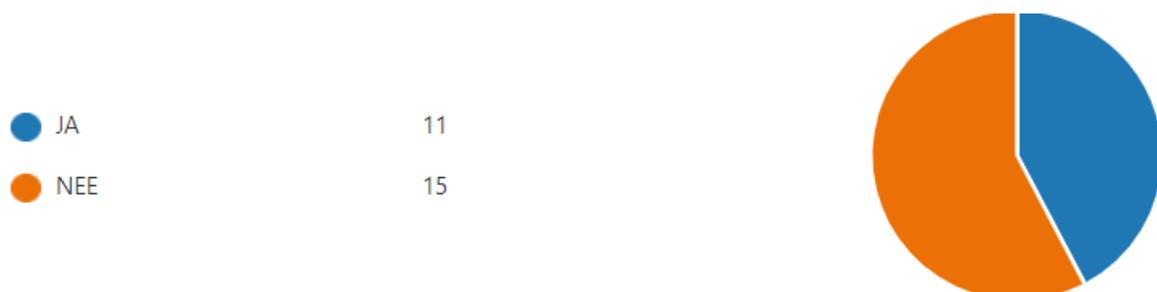
42% des participants souhaitent contribuer à l'Objectif Stratégique 1, avec une stricte égalité entre francophones et néerlandophones.



42 % des votes francophones souhaitent contribuer à l'Objectif Stratégique 1 :



42% des votes flamands souhaitent contribuer à l'Objectif Stratégique 1 :

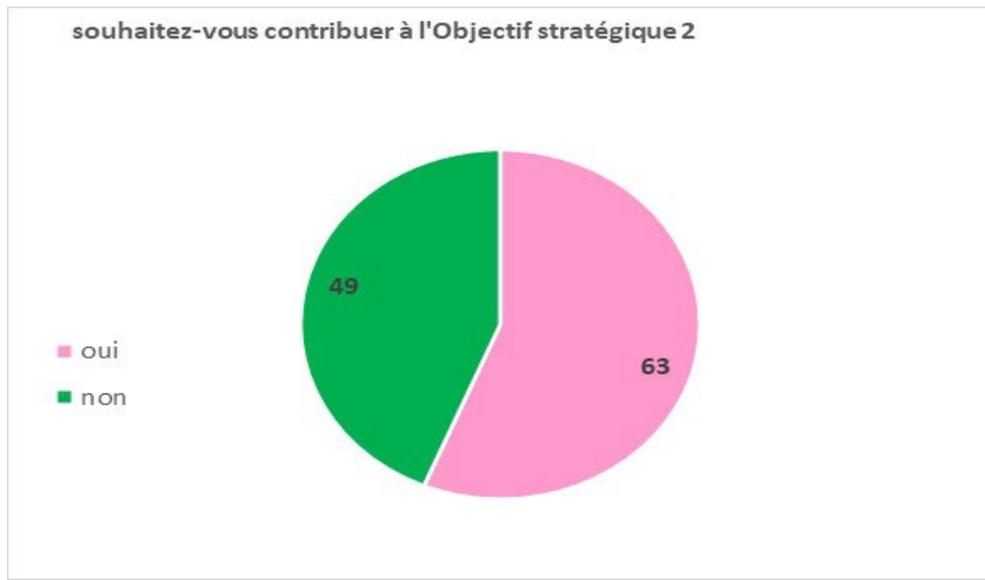


## Objectif stratégique 2 - Une Europe plus verte, résiliente et à faibles émissions de carbone

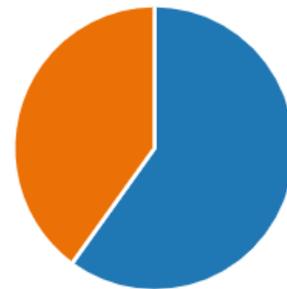
### Souhaitez-vous contribuer à cette priorité ?

Répartition totale des participants :

Plus de 56% des participants souhaitent contribuer à l'Objectif Stratégique 2, avec toutefois une différence entre francophones (60%) et néerlandophones (44%).



60 % des francophones souhaitent contribuer à l'Objectif Stratégique 2.



Contre 44 % des néerlandophones



## Objectif stratégique 3 – Une Europe plus connectée par l’amélioration de la mobilité

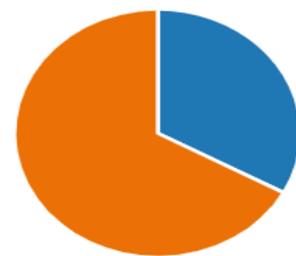
### Souhaitez-vous contribuer à cette priorité ?

#### Répartition totale des participants

Une minorité des participants (34%) souhaitent contribuer à l’Objectif Stratégique 3 ; c’est l’Objectif stratégique qui rencontre le moins d’engouement de la part des participants à la consultation publique. Il n’y a pas de différence majeure entre francophones et néerlandophones.



33 % des votes francophones sont pour contribuer à l’Objectif Stratégique 3.



37 % des votes néerlandophones sont pour contribuer à l’Objectif Stratégique 3.



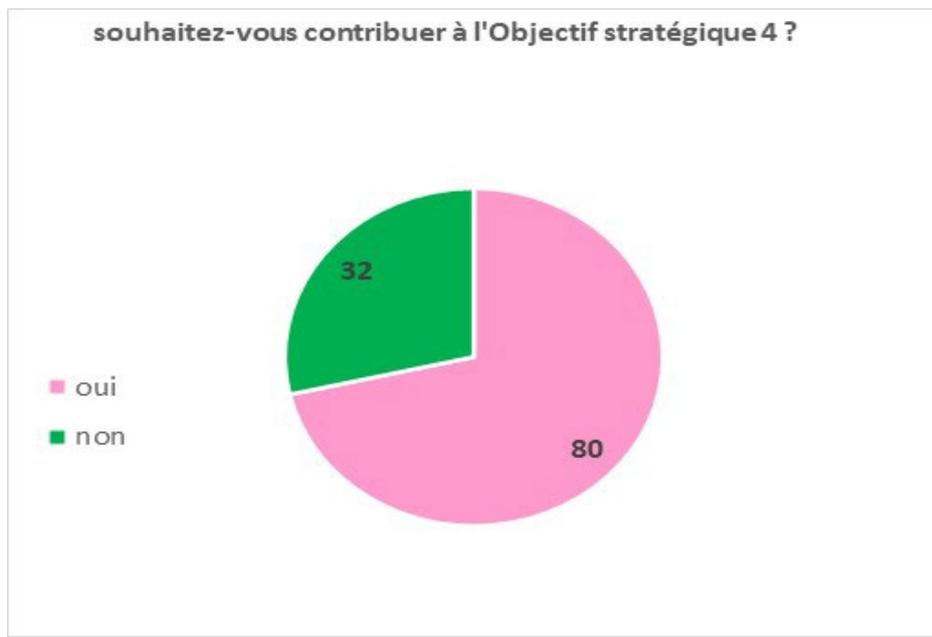
## Objectif stratégique 4 - Une Europe plus sociale et plus inclusive mettant en œuvre le socle européen des droits sociaux

### Souhaitez-vous contribuer à cette priorité ?

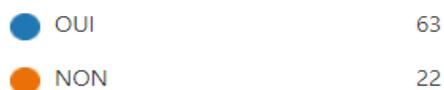
Répartition totale des participants :

Plus de 71 % des participants souhaitent participer à l'Objectif Stratégique 4 du programme, avec une préférence côté francophone (74%) par rapport aux néerlandophones (63%).

C'est le taux d'adhésion le plus important des 5 objectifs stratégiques du programme.



74% des votes francophones sont pour contribuer



63% des votes néerlandophones sont pour contribuer



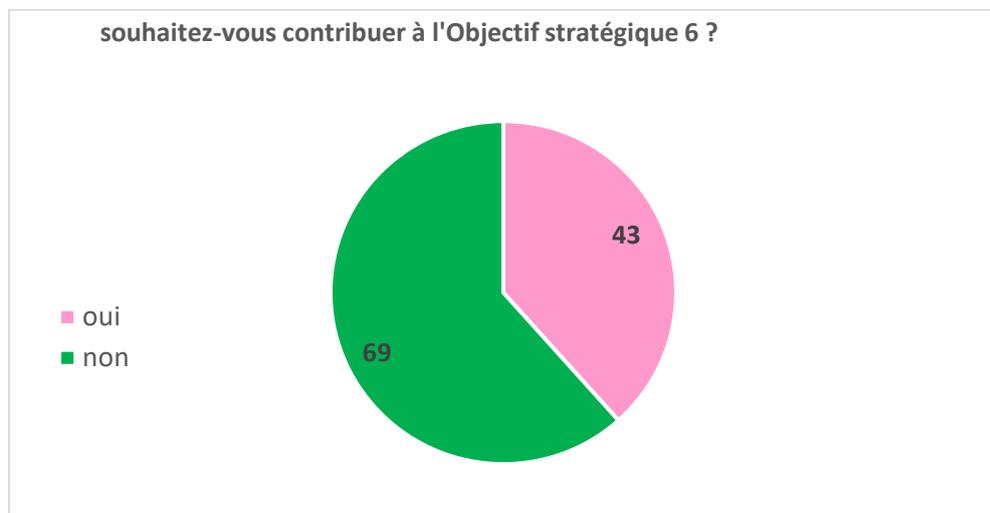
## Objectif stratégique 6 (ISO 1) – Une meilleure gouvernance Interreg

### Souhaitez-vous contribuer à cette priorité ?

#### Répartition totale des participants :

Au global, seulement 38% des participants souhaitent contribuer à la mise en œuvre de l'Objectif Stratégique 6, ce qui, au vu du contenu des actions couvertes dans cet OS, est assez logique au vu du caractère plus institutionnel des actions proposées et du profil des participants (associations, ...)

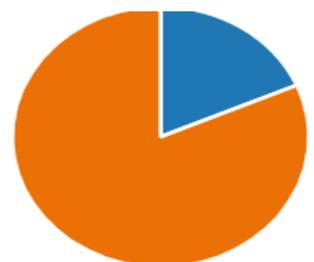
Proportionnellement, ce sont les francophones qui souhaitent le plus s'investir (45% contre 19% pour les néerlandophones).



45% des votes francophones souhaitent contribuer à l'OS 6



19% des votes néerlandophones souhaitent contribuer à l'OS 6



### 3. Analyse par objectif spécifique

Le tableau présenté ci-dessous synthétise les avis par objectifs spécifiques.

A l'analyse, plusieurs constats :

1. Globalement, aucun des objectifs spécifiques du programme n'est considéré comme non pertinent : mis à part l'objectif spécifique 4.6. qui couvre entre autres le secteur de la culture pour lequel 18 réponses (12 en français et 6 en néerlandais) ont été reçues sous la forme d'un manifeste.
2. Cette analyse est confortée par les taux de réponse à l'item « non pertinent » qui enregistre, hormis pour l'objectif spécifique 4.6, un taux de non adhésion entre 0 et 8%.
3. Par ordre de pertinence, on notera que les objectifs spécifiques 1.3, 2.4, 2.5 et 2.7, enregistrent des taux supérieurs à 80% pour l'item « tout à fait pertinent ».
4. Vient ensuite, entre 70 et 80% d'adhésion pour l'item « tout à fait pertinent », les objectifs spécifiques 1.1, 3.2, 6.1 et 6.3.
5. Pour les objectifs spécifiques 4.1,4.5 et 6.3, le taux d'adhésion varie entre 60 et 70%.
6. Seul l'objectif spécifique 4.6 enregistre un taux d'adhésion légèrement inférieur à 60%, ce qui s'explique par les 18 réponses données par les acteurs du secteurs culturels qui souhaitent retrouver dans le programme une place à part entière.
7. L'analyse par langue montre quelques différences de positionnement, notamment :
  - Un soutien plus important versant flamand des objectifs spécifiques 1.1, 2.4 et 2.5 ;
  - A l'inverse, côté francophone, une manifestation d'intérêt plus marquée pour les objectifs spécifiques 1.3, 2.7, 4.1, 4.5, 6.1 et 6.3.
  - Pour l'objectif spécifique 3.2, on notera le sentiment de non pertinence pour le versant flamand (22%), à nuancer au vu du faible nombre de réponses récoltées sur ce versant ;
  - Enfin, mais c'est une constante dans les réponses, l'objectif spécifique 4.6 est considéré comme le moins pertinent pour 44% des néerlandophones et 25% des francophones.

Les commentaires recueillis lors de la consultation publique sont présentés en annexe 1 et 2.

### Synthèse globale des votes pour les objectifs spécifiques :

| Pertinence des objectifs spécifiques pour l'ensemble des répondants  | Tout à fait pertinent | Partiellement pertinent | Pas du tout pertinent |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|
| Objectif spécifique 1.1 : Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe  | 78%                   | 15%                     | 7%                    |
| Objectif spécifique 1.3 – Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs  | 83%                   | 15%                     | 2%                    |
| Objectif spécifique 2.4 – Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes   | 81%                   | 11%                     | 8%                    |
| Objectif spécifique 2.5 – Favoriser l'accès à l'eau et une gestion durable de l'eau  | 84%                   | 16%                     | 0%                    |
| Objectif spécifique 2.7 – Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et en renforçant les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, ainsi qu'en réduisant toutes les formes de pollution   | 84%                   | 14%                     | 2%                    |
| Objectif spécifique 3.2 – Mettre en place et développer une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques au niveau national, régional et local, y compris en améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière  | 73%                   | 22%                     | 5%                    |
| Objectif spécifique 4.1 – Améliorer l'efficacité et le caractère inclusif des marchés du travail ainsi que l'accès à un emploi de qualité grâce au développement des infrastructures en matière soc...   | 68%                   | 28%                     | 4%                    |
| Objectif spécifique 4.5 – Garantir l'égalité d'accès aux soins de santé et favoriser la résilience des systèmes de santé, y compris les soins de santé primaires, ainsi que promouvoir le passage d'une prise en charge institutionnelle à une prise en charge familiale ou de proximité   | 63%                   | 31%                     | 6%                    |
| Objectif spécifique 4.6 – Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale   | 59%                   | 11%                     | 29%                   |
| Objectif spécifique 6.1 – Renforcer les capacités institutionnelles des pouvoirs publics, en particulier ceux chargés de gérer un territoire spécifique, et des parties prenantes  | 77%                   | 23%                     | 0%                    |
| Objectif spécifique 6.2 – Contribuer à l'efficacité de l'administration publique en favorisant la coopération juridique et administrative ainsi que la coopération entre les citoyens, les acteurs de la société civile et les institutions, notamment en vue de remédier aux obstacles juridiques et autres dans les régions frontalières | 77%                   | 21%                     | 2%                    |
| Objectif spécifique 6.3 – Construire la confiance mutuelle en particulier par l'encouragement des actions « people to people »   | 63%                   | 35%                     | 2%                    |

## Synthèse des votes pour les objectifs spécifiques par langue :

| <b>Pertinence des objectifs spécifiques</b>   | <b>Tout à fait pertinent</b> | <b>Partiellement pertinent</b> | <b>Pas du tout pertinent</b> |  | <b>Helemaal relevant</b> | <b>Gedeeltelijk relevant</b> | <b>Helemaal niet relevant</b> |
|---|------------------------------|--------------------------------|------------------------------|--|--------------------------|------------------------------|-------------------------------|
| Objectif spécifique 1.1 : Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe   | <b>75%</b>                   | <b>19%</b>                     | <b>6%</b>                    |  | <b>90%</b>               | <b>0%</b>                    | <b>10%</b>                    |
| Objectif spécifique 1.3 – Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs   | <b>89%</b>                   | <b>8%</b>                      | <b>3%</b>                    |  | <b>60%</b>               | <b>40%</b>                   | <b>0%</b>                     |
| Objectif spécifique 2.4 – Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes  | <b>78%</b>                   | <b>14%</b>                     | <b>8%</b>                    |  | <b>92%</b>               | <b>0%</b>                    | <b>8%</b>                     |
| Objectif spécifique 2.5 – Favoriser l'accès à l'eau et une gestion durable de l'eau   | <b>82%</b>                   | <b>18%</b>                     | <b>0%</b>                    |  | <b>92%</b>               | <b>8%</b>                    | <b>0%</b>                     |
| Objectif spécifique 2.7 – Améliorer la protection et la préservation de la nature et de la biodiversité et en renforçant les infrastructures vertes, en particulier en milieu urbain, ainsi qu'en réduisant toutes les formes de pollution                          | <b>88%</b>                   | <b>10%</b>                     | <b>2%</b>                    |  | <b>67%</b>               | <b>33%</b>                   | <b>0%</b>                     |
| Objectif spécifique 3.2 – Mettre en place et développer une mobilité durable, intelligente, intermodale et résiliente face aux facteurs climatiques au niveau national, régional et local, y compris en améliorant l'accès au RTE-T et la mobilité transfrontalière | <b>75%</b>                   | <b>25%</b>                     | <b>0%</b>                    |  | <b>67%</b>               | <b>11%</b>                   | <b>22%</b>                    |

## Résumé des votes pour les objectifs spécifiques par ILangue (suite)

| Pertinence des objectifs spécifiques   | Tout à fait pertinent | Partiellement pertinent | Pas du tout pertinent | Helemaal relevant | Gedeeltelijk relevant | Helemaal niet relevant |
|--|-----------------------|-------------------------|-----------------------|-------------------|-----------------------|------------------------|
| Objectif spécifique 4.1 – Améliorer l’efficacité et le caractère inclusif des marchés du travail ainsi que l’accès à un emploi de qualité grâce au développement des infrastructures en matière soc...   | <b>74%</b>            | <b>23%</b>              | <b>3%</b>             | <b>44%</b>        | <b>50%</b>            | <b>6%</b>              |
| Objectif spécifique 4.5 – Garantir l’égalité d’accès aux soins de santé et favoriser la résilience des systèmes de santé, y compris les soins de santé primaires, ainsi que promouvoir le passage d’une prise en charge institutionnelle à une prise en charge familiale ou de proximité   | <b>67%</b>            | <b>27%</b>              | <b>6%</b>             | <b>47%</b>        | <b>47%</b>            | <b>7%</b>              |
| Objectif spécifique 4.6 – Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l’inclusion sociale et l’innovation sociale   | <b>62%</b>            | <b>13%</b>              | <b>25%</b>            | <b>50%</b>        | <b>6%</b>             | <b>44%</b>             |
| Objectif spécifique 6.1 – Renforcer les capacités institutionnelles des pouvoirs publics, en particulier ceux chargés de gérer un territoire spécifique, et des parties prenantes  | <b>79%</b>            | <b>21%</b>              | <b>0%</b>             | <b>60%</b>        | <b>40%</b>            | <b>0%</b>              |
| Objectif spécifique 6.2 – Contribuer à l’efficacité de l’administration publique en favorisant la coopération juridique et administrative ainsi que la coopération entre les citoyens, les acteurs de la société civile et les institutions, notamment en vue de remédier aux obstacles juridiques et autres dans les régions frontalières | <b>76%</b>            | <b>21%</b>              | <b>3%</b>             | <b>80%</b>        | <b>20%</b>            | <b>0%</b>              |
| Objectif spécifique 6.3 – Construire la confiance mutuelle en particulier par l’encouragement des actions « people to people »   | <b>66%</b>            | <b>32%</b>              | <b>3%</b>             | <b>40%</b>        | <b>60%</b>            | <b>0%</b>              |

## **Annexe 1 - Transcription des commentaires pour les objectifs spécifiques pour les votes « pas du tout pertinents »**

### **Objectif spécifique 1.1 : Développer et améliorer les capacités de recherche et d'innovation ainsi que l'utilisation des technologies de pointe**

#### **Pas du tout pertinent :**

Le développement exponentiel de la fibre, de la 5G et la multiplication du numérique dans le quotidien nuisent à l'épanouissement de l'humain par une désocialisation et une dégradation cognitive. Les déchets liés à l'utilisation massive d'outils numériques ne sont pas suffisamment recyclés et constituent une catastrophe écologique.

De manière générale sur l'OS 1.1. :

- Dans le public-cible : nécessité d'inclure la diversité des acteurs que représente l'économie sociale. En effet, en termes d'innovation sociale, les acteurs de l'ES sont souvent précurseurs.

- Dans les bénéficiaires : s'assurer que les PME soient reprises au sens large, sous toutes les formes juridiques qu'elles peuvent prendre au sein de l'économie sociale : coopératives, associations, fondations, mutuelles, ...

Sur le point 3 (Favoriser la compétitivité, la croissance et la relance de l'activité économique en accompagnant les entreprises dans leurs démarches et en structurant les modalités de financement) :

Dans cet objectif, il est nécessaire d'inclure notamment les structures d'accompagnement en économie sociale, comme les agences-conseil.

En effet, ces agences-conseils se donnent pour missions de stimuler, détecter et accompagner les projets d'économie sociale. Elles sensibilisent un public aussi large que possible à l'économie sociale et forment les entrepreneuses et entrepreneurs aux différents aspects de la création d'activité et de la gestion. Elles accompagnent ainsi les porteuses et porteurs de projets dans leur parcours de création et développement d'entreprise.

### **Objectif spécifique 1.3 – Renforcer la croissance durable et la compétitivité des PME et la création d'emplois dans les PME, y compris par des investissements productifs**

#### **Pas du tout pertinent :**

De manière générale sur l'OS 1.3. :

L'économie sociale a un rôle important dans la création d'emplois durables et de qualité.

Quelques chiffres peuvent étayer ce propos :

- L'Économie Sociale est une part essentielle du paysage économique et social européen. Le Conseil Economique et Social Européen comptabilise 2,8 millions d'entreprises d'Économie Sociale dans l'Union européenne. Elles emploient 13,6 millions de personnes et comptent pour 8 % du PIB de l'UE (données 2019)
- Les entreprises d'économie sociale représentent 12 % de l'emploi en Wallonie et en Région de Bruxelles-Capitale (en 2018) mais plus de 20 % de la création nette d'emploi en Belgique !
- A la fin de l'exercice 2018, on comptait 6.639 entreprises d'économie sociale employeuses en Wallonie, contre 4.795 en Région de Bruxelles Capitale. Le nombre d'entreprises ES a ainsi augmenté de 4 % par rapport en seulement cinq ans.
- Entre 2013 et 2018, le nombre total d'emplois d'ES a crû de 8,9 %, là où l'économie classique-hors ES a vu le taux de croissance de ses emplois croître de 2 %.
- Avec un ratio de création nette supérieure à son poids dans l'emploi total, l'économie sociale démontre ainsi pleinement qu'elle met en pratique la primauté des personnes et du travail sur le capital !
- Public cible : ajouter les structures d'accompagnement en économie sociale, telles que les agences-conseils
- Bénéficiaires : aussi les entreprises d'économie sociale existantes, mais avec un potentiel de changement d'échelle

Sur le point 3 (renforcer la résilience et la capacité d'adaptation des entreprises à la transformation industrielle / numérique en facilitant l'accès et l'appropriation des nouvelles technologies) :

La transition digitale est l'un des enjeux dont l'économie sociale souhaite ardemment s'emparer. Toutefois, il y a un réel manque de soutien et d'incitant pour que les organisations d'économie sociale et leurs travailleurs puissent s'emparer pleinement de cette thématique.

Les projets à développer et allant dans ce sens pourraient être multiple :

- Transition numérique des entreprises de l'ES : permettre à l'économie sociale d'investir davantage le potentiel offert par le développement d'une économie de plateforme qui soit véritablement collaborative. Ce développement est porteur de nouvelles solutions pour penser la pérennité économique des structures, mais également d'opportunité pour démultiplier leur impact social et environnemental.

- Répondre à la fracture numérique
- Projet de formations des cadres au sein des ES : sensibiliser et former les dirigeants.e.s de l'ES aux enjeux du numérique et de leur permettre de progresser dans leur maîtrise des outils et problématiques liées au digital)
- Projet de formations du personnel encadrant des IDESS et EI : soutenir ces acteurs dans leur transition digitale, en leur permettant d'acquérir les compétences digitales nécessaires pour l'intégration des outils numérique dans leur activité.
- Projet de formation des personnes en insertion au sein des IDESS-EI : l'objectif serait ici l'acquisition des compétences numériques de base pour les publics vulnérables en insertion professionnelle via les IDESS et EI. Les compétences acquises seront utiles afin d'augmenter la productivité de ce personnel au sein de leur travail mais est aussi une composante essentielle de l'employabilité et de l'exercice de la citoyenneté d'une personne.

**Objectif spécifique 2.4 – Favoriser l'adaptation au changement climatique, la prévention des risques de catastrophe et la résilience, en tenant compte des approches fondées sur les écosystèmes**

**Pas du tout pertinent :**

Il faut créer de l'emploi le reste c'est des bêtises

C'est tout à fait pertinent mais insuffisant. Nous pensons en tout cas que cet objectif doit englober les développements économiques et sociaux en lien avec les enjeux climatiques : économie circulaire, économie verte en général, justice climatique, etc. - mais peut-être cela est-il englobé dans le concept de "résilience"?

**Objectif spécifique 4.1 – Améliorer l'efficacité et le caractère inclusif des marchés du travail ainsi que l'accès à un emploi de qualité grâce au développement des infrastructures en matière soc...**

**Pas du tout pertinent :**

Il nous semble important de parler d'emploi de qualité et durable dans l'intitulé de cet objectif et dans son développement.

Les entreprises d'économie sociale sont une réelle opportunité pour développer cet objectif, en offrant à chacun un travail qui a du sens, un emploi durable et de qualité.

Depuis la crise du covid, les entreprises d'économie sociale (entreprises d'insertion, CISP et entreprises de travail adapté notamment) rencontrent une réelle difficulté de recrutement de stagiaires et de travailleurs. Pourtant, comme mentionné précédemment, l'économie sociale est un secteur porteur en termes d'emploi et en constante croissance.

Pour rappel :

- Les entreprises d'économie sociale représentent 12 % de l'emploi en Wallonie et en Région de Bruxelles-Capitale (en 2018) mais plus de 20 % de la création nette d'emploi en Belgique !
- A la fin de l'exercice 2018, on comptait 6.639 entreprises d'économie sociale employeuses en Wallonie, contre 4.795 en Région de Bruxelles Capitale. Le nombre d'entreprises ES a ainsi augmenté de 4 % par rapport en seulement cinq ans.
- Entre 2013 et 2018, le nombre total d'emplois d'ES a crû de 8,9 %, là où l'économie classique-hors ES a vu le taux de croissance de ses emplois croître de 2 %.

Il nous semble donc effectivement primordial de faire connaître le secteur de l'économie sociale aux différents publics cibles, et notamment aux demandeurs d'emploi éloignés du marché du travail, qui sont de plus en plus difficiles à rallier.

De manière générale, il est primordial d'augmenter la notoriété de l'ES, de ses valeurs, de ses pratiques et des résultats et impacts de ceux-ci. Une des pistes qui nous semble importante à développer est la promotion des entreprises d'économie sociale par secteur et par région auprès de ce public de demandeurs d'emploi, qui peuvent voir en l'économie sociale une opportunité de se voir offrir un emploi durable et de qualité.

Il nous semble par ailleurs important de : faciliter l'insertion professionnelle de publics éloignés de l'emploi et peu qualifiés en Wallonie dans des emplois stables et durables par l'amélioration et la facilitation du « parcours vers l'emploi » ceci passera entre autres par le passage le plus simplifié possible des travailleurs vers les différentes structures d'insertion, une meilleure visibilité de ce qu'est l'économie sociale d'insertion, une meilleure mise en réseau de bonnes pratiques, d'actions et d'outils entre les parties prenantes ainsi qu'une coopération, communication et coordination accrue entre les différentes structures d'économie sociale d'insertion (CISP, les EI, les ETA et plus généralement l'ES.),

Cette meilleure coordination et coopération doivent permettre d'échanger et de trouver des bonnes pratiques permettant de solutionner des problématiques rencontrées par les structures d'insertion soit de façon générale, soit spécifiquement sur certains secteurs et/ou publics. Cette meilleure coordination devra également permettre un meilleur accompagnement des demandeurs d'emplois. Pour cela, il est nécessaire d'accompagner la montée en compétences des accompagnateurs sociaux au sein des structures d'insertion sur ces questions.

Pour assurer une meilleure coordination entre ces structures, il est nécessaire de constituer des espaces, des moments de mise en réseau et des outils permettant de favoriser les échanges et la coopération entre structures pour favoriser et étendre les bonnes pratiques de terrain sur des problématiques généralistes et/ou spécifiques. Il est aussi nécessaire de favoriser la connaissance et la coopération entre structures d'insertion d'un même secteur et/ou d'une même zone géographique.

Dans les bénéficiaires, s'assurer de la prise en compte des accompagnateurs sociaux dans les structures EI, CISP, ETA / fonctions d'encadrants au sein de ces structures.

We bezorgen graag enkele projectvoorbeelden van culturele spelers uit het samenwerkingsgebied, die kunnen overeenkomen met de prioriteiten in SD 4.6. Sommige projecten zitten nog in een conceptfase. Andere zouden snel kunnen worden ingediend indien het toekomstige Interreg VI dit toestaat.

Echter, in de huidige stand van zaken kunnen geen van deze projecten worden ingediend zolang de artistieke uitgaven niet zijn opgenomen in de subsidiabele uitgaven. En zonder de artistieke uitgaven, verliest het hele project haar betekenis.

#### 4.6. HET VERSTERKEN VAN DE ROL VAN CULTUUR EN TOERISME IN DE ECONOMISCHE ONTWIKKELING, DE SOCIALE SAMENHANG EN DE SOCIALE INNOVATIE:

Ondersteuning van verandering en versterking door de professionalisering van actoren

Vb 1 : Opzetten van een ondersteuningstraject voor jonge kunstenaars in een grensoverschrijdende context via residenties, inclusief nieuwe productiesystemen, het experimenteren met nieuwe vormen van publiekswerking, de productie van een eerste werk of een prototype, de (digitale) presentatie ervan aan professionele netwerken en het brede publiek.

Vb 2: Integratie van nieuwe vormen van digitale productie in de praktijk van de kunstenaar. Netwerk van fablab- of digitale productieruimten, residenties van multidisciplinaire kunstenaars om deze elementen in projecten te integreren, uitwisselingen tussen collega's.

Vb 3: ontwikkeling van een grensoverschrijdend festival om muzikaal talent te promoten bij het publiek en Europese professionals.

Ontwikkeling van aanbod en diensten om het culturele, landschappelijke en industriële erfgoed te valoriseren en een gemeenschappelijke culturele identiteit te versterken

Vb 1: oprichting van een vloot van artistieke boten met een netwerk van artistieke collectieven. Organisatie van een nautische parade circulerend langs de drie zijden.

Vb 2: kunstparcours langs het waternetwerk. Productie van werken tijdens residenties waarbij kunstenaars, ontwerpers en architecten het waternetwerk in vraag stellen, met een participatieve dimensie. Valorisering via fietsroutes of andere zachte mobiliteit.

Vb 3: kunstenaars ontwikkelen een specifiek aanbod rond milieu-, sociale of andere vraagstukken in het samenwerkingsgebied, bedoeld om het publiek bewust te maken van deze diverse vraagstukken, uitdagingen en omgevingen.

Ontwikkeling van gemeenschappelijke culturele acties die bijdragen tot de uitstraling van het samenwerkingsgebied

Vb 1: Muzikale fietsparades die vertrekken aan de drie zijden en elkaar ontmoeten aan de grens voor een gemeenschappelijke feestelijke tijd.

Vb 2 : Productie van werken aan de hand van innoverend textiel om zowel voor vakmensen als voor het grote publiek te focussen op innovatie in deze regio. Het werk van de kunstenaars draagt ook bij tot verder onderzoek.

Vb 3: Gezamenlijke programmering van voorstellingen en bewustmakingsacties voor de inwoners van de grensregio.

Al deze projectvoorbeelden dragen rechtstreeks bij tot de doelstellingen van het toekomstige Interreg-programma. De creatie en de presentatie ervan aan het publiek is echter een sleutelement voor het welslagen van de programma's en de samenwerking. Daarvoor dienen de artistieke uitgaven te worden erkend als subsidiabele uitgaven.

Dit gaat over :

- salarissen van kunstenaars, technici, ..
- artistieke honoraria
- auteursrechten voor de presentatie van werken
- bijdragen in coproductie of corealisatie

- aankoop van materiaal, huur van technische uitrusting voor de productie of presentatie van werken

Het overzicht van alle projectvoorbeelden, details en de culturele actoren die ze voorstellen, vindt u hier: [https://docs.google.com/spreadsheets/d/1gw29tOvcBoZEoQQ-t8vX90rNuNXEZWosCO\\_TeOYvhcQ/edit#gid=1174611106](https://docs.google.com/spreadsheets/d/1gw29tOvcBoZEoQQ-t8vX90rNuNXEZWosCO_TeOYvhcQ/edit#gid=1174611106)

Tenslotte bezorgen we u een voorbeeld van Interreg-programma waarin cultuur met succes is geïntegreerd:

<https://www.interreg-francesuisse.eu/wp-content/uploads/sites/3/2021/11/VF-du-programme-IFS-21-27.pdf>

cfr pagina 52

### **Objectif spécifique 4.5 – Garantir l'égalité d'accès aux soins de santé et favoriser la résilience des systèmes de santé, y compris les soins de santé primaires, ainsi que promouvoir le passage d'...**

#### **Pas du tout pertinent :**

Les pouvoirs publics ne doivent pas se désengager du domaine de la santé. Il est nécessaire d'avoir des gages sur une équité de soins pour la population (qui est déjà toute relative). Une prise en charge familiale peut être pénalisante dans certains foyers.

### **Objectif spécifique 4.6 – Renforcer le rôle de la culture et du tourisme durable dans le développement économique, l'inclusion sociale et l'innovation sociale**

We bezorgen graag enkele projectvoorbeelden van culturele spelers uit het samenwerkingsgebied, die kunnen overeenkomen met de prioriteiten in SD 4.6. Sommige projecten zitten nog in een conceptfase. Andere zouden snel kunnen worden ingediend indien het toekomstige Interreg VI dit toestaat.

Echter, in de huidige stand van zaken kunnen geen van deze projecten worden ingediend zolang de artistieke uitgaven niet zijn opgenomen in de subsidiabele uitgaven. En zonder de artistieke uitgaven, verliest het hele project haar betekenis.

#### **4.6. HET VERSTERKEN VAN DE ROL VAN CULTUUR EN TOERISME IN DE ECONOMISCHE ONTWIKKELING, DE SOCIALE SAMENHANG EN DE SOCIALE INNOVATIE:**

Ondersteuning van verandering en versterking door de professionalisering van actoren

Vb 1 : Opzetten van een ondersteuningstraject voor jonge kunstenaars in een grensoverschrijdende context via residenties, inclusief nieuwe productiesystemen, het experimenteren met nieuwe vormen van publiekswerking, de productie van een eerste werk of een prototype, de (digitale) presentatie ervan aan professionele netwerken en het brede publiek.

Vb 2: Integratie van nieuwe vormen van digitale productie in de praktijk van de kunstenaar. Netwerk

van fablab- of digitale productieruimten, residenties van multidisciplinaire kunstenaars om deze elementen in projecten te integreren, uitwisselingen tussen collega's.

Vb 3: ontwikkeling van een grensoverschrijdend festival om muzikaal talent te promoten bij het publiek en Europese professionals.

Ontwikkeling van aanbod en diensten om het culturele, landschappelijke en industriële erfgoed te valoriseren en een gemeenschappelijke culturele identiteit te versterken

Vb 1: oprichting van een vloot van artistieke boten met een netwerk van artistieke collectieven. Organisatie van een nautische parade circulerend langs de drie zijden.

Vb 2: kunstparcours langs het waternetwerk. Productie van werken tijdens residenties waarbij kunstenaars, ontwerpers en architecten het waternetwerk in vraag stellen, met een participatieve dimensie. Valorisering via fietsroutes of andere zachte mobiliteit.

Vb 3: kunstenaars ontwikkelen een specifiek aanbod rond milieu-, sociale of andere vraagstukken in het samenwerkingsgebied, bedoeld om het publiek bewust te maken van deze diverse vraagstukken, uitdagingen en omgevingen.

Ontwikkeling van gemeenschappelijke culturele acties die bijdragen tot de uitstraling van het samenwerkingsgebied

Vb 1: Muzikale fietsparades die vertrekken aan de drie zijden en elkaar ontmoeten aan de grens voor een gemeenschappelijke feestelijke tijd.

Vb 2 : Productie van werken aan de hand van innoverend textiel om zowel voor vakmensen als voor het grote publiek te focussen op innovatie in deze regio. Het werk van de kunstenaars draagt ook bij tot verder onderzoek.

Vb 3: Gezamenlijke programmering van voorstellingen en bewustmakingsacties voor de inwoners van de grensregio.

Al deze projectvoorbeelden dragen rechtstreeks bij tot de doelstellingen van het toekomstige Interreg-programma. De creatie en de presentatie ervan aan het publiek is echter een sleutelement voor het welslagen van de programma's en de samenwerking. Daarvoor dienen de artistieke uitgaven te worden erkend als subsidiabele uitgaven.

Dit gaat over :

- salarissen van kunstenaars, technici, ..
- artistieke honoraria
- auteursrechten voor de presentatie van werken
- bijdragen in coproductie of corealisatie
- aankoop van materiaal, huur van technische uitrusting voor de productie of presentatie van werken

Het overzicht van alle projectvoorbeelden, details en de culturele actoren die ze voorstellen, vindt u hier: [https://docs.google.com/spreadsheets/d/1gw29tOvcBoZEoQQ-t8vX90rNuNXEZWosC0\\_TeOYvhcQ/edit#gid=1174611106](https://docs.google.com/spreadsheets/d/1gw29tOvcBoZEoQQ-t8vX90rNuNXEZWosC0_TeOYvhcQ/edit#gid=1174611106)

Tenslotte bezorgen we u een voorbeeld van Interreg-programma waarin cultuur met succes is geïntegreerd:

<https://www.interreg-francesuisse.eu/wp-content/uploads/sites/3/2021/11/VF-du-programme-IFS-21-27.pdf>  
cfr pagina 52

Vele culturele en artistieke projecten kunnen bijdragen tot de doelstellingen van het toekomstige Interreg-programma. Dit kunnen zij echter niet of slechts in geringe mate indien de kern van hun artistieke activiteiten niet gecoverd is: creatie en presentatie, te weten salarissen, artistieke fees en auteursrechten, coproductiebijdragen, aankoop en huur van materiaal, enzovoort.

Veillez trouver ci-après quelques exemples de projets élaborés par des acteurs culturels en vue d'Interreg VI, qui peuvent correspondre aux priorités de l'OS 4.6. Certains projets sont encore en phase de conception. D'autres pourraient rapidement être déposés si le futur Interreg VI le permet.

Pour autant, en l'état, aucun de ces projets n'est déposable tant que ne sont pas reconnus les dépenses artistiques dans l'assiette des dépenses éligibles. Et sans l'artistique, c'est tout le projet qui perd son sens.

4.6 RENFORCER LE RÔLE DE LA CULTURE ET DU TOURISME DANS LE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE, LA COHÉSION SOCIALE ET L'INNOVATION SOCIALE.

**Commentaires ouverts : « Si pour votre part vous avez des questions sur des points qui ne sont pas expressément couverts, merci d'utiliser cet espace pour nous les signaler » :**

Encourager et soutenir le renforcement de capacités des acteurs francobelge afin de mieux saisir les enjeux du programme.

Pas tant un point qui n'est pas forcément couvert, mais plutôt une remarque générale. De nombreux projets regroupent plusieurs objectifs concomitants, or il faut toujours choisir

parmi l'un des objectifs. Essayé de trouver une solution (obj principal et secondaire, ou meilleure intégration des autres obj dans les indicateurs ?).

Permettre aux français d'investir en Belgique plus facilement

AGRICULTURE IS NEITHER A RISKY NOR AN UNCERTAIN/IMPOSSIBLE BUSINESS SINCE 1975 AT LIAQAT CORP (PVT) LTD GUJRANWALA PAK, BY FIELD-BASED MOBILE INDUSTRIALIZATION TO TURNKEY BASIS FOR ZERO FOOD WASTE/HUNGER/POVERTY.

Je constate que vous utilisez souvent le diminutif etc... des groupes de personnes, peut-être adhérents à votre projet, ne sont donc pas cités. Je me doute qu'il s'agit d'un travail rédactionnel délicat et c'est pour cette raison que je ne vous en tiens pas rigueur. J'ai déjà travaillé dans un groupe de personnes qui se rendait régulièrement à Oignies-en-Thiérache afin de remettre en mémoire une bataille qui s'était déroulée en août 1914 sur un territoire frontalier. Un monument a été érigé en mémoire de toutes les victimes. Ce travail en commun fut une belle réussite. J'approuve donc totalement ce projet transfrontalier qui m'intéresse beaucoup.

Secteur culturel commun

"Je souhaiterais que l'encadrement des projets INTERREG soit plus approfondi au niveau du suivie scientifique et moins fastidieuse au niveau administratif (rapporter le travail heure par heure est trop consommateur en tache administrative)

Un alignement/concertation avec les organismes de co-financement à l'échelle régional est indispensable pour permettre au projet d'avoir un niveau de financement acceptable (50% de la part de FEDER, le reste devant venir de la région mais aucune certitude n'est donné sur le co-financement avant l'acceptation du projet...). Il est donc très difficile de s'assurer la ""stabilité financière"" d'un projet avant son lancement...

"Le renforcement de la culture et du tourisme (approche d'ailleurs intéressante que d'associer les 2 univers) mesure 4.6 peut aussi toucher/se croiser avec les problématiques de mobilité (OS3) et de durabilité (OS2). Avec notamment l'enjeu de développer des offres touristiques 'sans voiture'.

Par exemple (dans l'Oise, départements des Hauts de France), la reconversion du canal du nord (suite à la mise en exploitation du canal seine-nord-europe à horizon 2030-2032) croiserait cette tripe dimension : tourisme/mobilité/durabilité."

"Il est dommage de ne pas pouvoir réagir directement pour expliquer ce qui manque ou qui n'est que moyennement pertinent dans les différents objectifs. Par exemple, dans celui dédié à l'innovation, un enjeu essentiel est celui de l'agro/sylvo/écologie pour mobiliser plus la biodiversité à la fois comme une alliée pour produire mieux (plutôt que plus) et être plus résilient, pour développer notamment le stockage de C dans les écosystèmes et limiter la dépendance à des solutions purement technologiques aussi attrayantes intellectuellement soient-elles. Cela implique énormément d'investissements dans la compréhension du fonctionnement des écosystèmes (de la biologie) plutôt que dans de nouvelles solutions

technologiques même si une partie de ces solutions sont indispensables pour monitorer la biodiversité et les fonctions de production de la biomasse. On ne connaît pas comment fonctionnent des écosystèmes productifs riches en biodiversité car ils n'existent pratiquement pas. C'est pourtant l'urgence et Interreg est un support incontournable pour comparer et partager les expériences des acteurs pro-actifs qui se développent à la marge de systèmes administratifs bien différents.

Il est aussi important de développer les logiques de réseaux écologiques avec une fonction d'infrastructures vertes régulatrices, tant pour la régulation des événements extrêmes (sécheresse, inondations, érosion, ...) que pour les services culturels (répondre aux attentes exponentielles en matière de tourisme nature de proximité).

Enfin, l'Europe a développé des stratégies assez contraignantes (par exemple la stratégie biodiversité 2030, la stratégie Farm to Fork, ...) dont on ne retrouve ni la vision ni la déclinaison des objectifs précis. Il me semble essentiel qu'un des buts du programme "interreg" soit bien de soutenir la mise en œuvre de ces stratégies lorsque le caractère transfrontalier peut être un atout ... On n'identifie pas clairement les contributions spécifiques de l'Interreg à ce sujet et notamment à l'interconnectivité essentielle entre régions frontalières tant pour les enjeux de biodiversité que pour les enjeux de production de biomasse (circuits courts) que pour les services de régulation (inondations) ou les services culturels (tourisme local, mobilité douce, santé, ...)"

Le programme ne parle pas des low-tech, qui font leur preuve lors de crises comme le Covid et de la difficulté de s'approvisionner pour des produits high-tech.

Pourquoi la zone géographique concernée qui est indiquée dans le programme 2021-2027 ne comprend-elle pas le département des Ardennes (France) ?

Concernant la santé, le projet de programme développe ce thème du point de vue de son accessibilité, efficacité et résilience des systèmes de soins de santé et des soins de longue durée. La pandémie et les problèmes liés à la santé mentale ont mis aussi en évidence la nécessité d'avoir accès à un cadre de vie sain et à un environnement naturel pour tous. Il s'agit donc à la fois de développer des espaces verts en ville non seulement pour la biodiversité et le confort thermique des habitants mais également pour favoriser leur santé mentale là où c'est nécessaire et adaptés aux besoins et (futurs) usagers (égalité d'accessibilité aux espaces verts, publics ou collectifs). Le croisement entre les OS 2.4, 2.7 et 4.5 devrait être décrit soit dans un de ses OS soit dans un OS transversal supplémentaire.

Avec la crise du COVID, le secteur du tourisme est l'un des secteurs économiques qui a le plus souffert, et ce à l'échelle européenne et internationale. Le programme Interreg VI doit être l'occasion de permettre de restaurer ce secteur, de diversifier et renouveler l'offre en France et en Belgique.

"Dans l'objectif stratégique 4.1, priorité 4, il nous semble que la formation des bénévoles et valorisation des compétences acquises dans ce cadre peuvent être des leviers au service de cet objectif.

Il nous semble important que le terme ""entreprises"" englobe aussi le monde associatif. "

Encourager l'interpénétration de "zones" ou de domaines encore peu "connectés" tels que le monde du travail et la santé, comme proposé dans l'un des axes du projet SATRAQ développé actuellement. Encourager l'inclusion de la société civile (aidants proches BE-aidants naturels/familiaux FR) dans les projets de santé

Concernant l'objectif stratégique 4.1, priorité 4, l'accompagnement des bénévoles, leur formation, l'identification et la mise en lumière des compétences acquises à l'occasion de leurs actions bénévoles nous semblent être de véritables leviers d'intégration du marché du travail. Par ailleurs, il nous apparaît opportun que le terme "entreprise" englobe également le secteur associatif.

De manière générale vous l'aurez compris, je trouve que le programme est fort cadré "technique" sur les questions et enjeux climatiques. Or il y a énormément à faire en lien avec les Objectifs de Développement Durables des Nations Unies, un cadre qui permet d'aborder les questions environnementales de manière transsectorielle et transdisciplinaire, ainsi que transfrontalière: pensons notamment aux questions d'économie verte, d'inégalités sociales liées aux changements climatiques, à l'éducation, aux modes de production durables ... Il s'agirait, en somme, de faire un objectif axé sur les questions de durabilité, en lien avec les enjeux liés à la transition écologique.

"Dans un objectif de simplification administrative :

1) les règles pour les marchés publics wallons devraient être simplifiées : supprimer les avis d'opportunité et les contrôles de légalité à demander à l'administration fonctionnelle, ainsi que les déclarations d'absence de conflits d'intérêt (dans la programmation 2014-2020, toutes ces règles n'existent d'ailleurs pas côté français)

2) devrait aussi être simplifiée la structure des rapports d'activités. Il y a beaucoup trop de choses à rédiger. Le temps de rédaction est énorme et pendant ce temps la concrétisation des projets n'avance pas."

Cela me semble cohérent par rapport aux autres interreg

Nous avons coché la case "pas du tout pertinent" car c'était la seule manière de laisser une contribution sur le sujet.

Même si les 2 thématiques sont importantes, il est étonnant de voir le tourisme et la culture côtoyer les soins de santé. Merci pour la consultation du draft du PO.

Qu'en est-il des objectifs spécifiques n'apparaissant pas dans le tableau (par exemple les 4.2, 4.3, 4.4) ?

**"Nous avons transmis un courrier collectif avec plus de 100 signataires des 3 versants aux exécutifs en charge du programme Interreg, Région Hauts de France, La Communauté Flamande, La Fédération Wallonie-Bruxelles, ainsi qu'à l'Eurométropole Lille Tournai Kortrijk et ses composantes (MEL, IDETA, Leiedal).**

**Nous inscrivons notre démarche dans la même dynamique que celle voulue par la Commission Européenne pour voir un Nouveau Bauhaus Européen émerger, pour une société européenne plus inclusive, durable et esthétique. "**

### **Commentaire repris 10 fois ...**

"Ceci n'est pas une question, mais un commentaire :

- nous nous réjouissons de la prise en compte du tourisme comme secteur d'activités économiques structurants du territoire dans les priorités du PO

- nous regrettons que l'aspect digitalisation/numérisation des pouvoirs locaux soit oublié. Le territoire de l'Ardenne transfrontalière connaît notamment des zones blanches qui limitent son développement. Le redéploiement de ce territoire transfrontalier passera également par la digitalisation.

- il nous semble primordial d'opérer une simplification administrative, notamment du côté de la Wallonie, et ce, pour maximiser les retombées des projets sur le territoire et réduire le suivi administratif des projets (avis d'opportunités, contrôle de légalité, déclaration de conflit d'intérêts, structure des rapports d'activités, ...). il est souvent relevé que le temps passé au suivi administratif est très important au regard du temps passé à l'opérationnalisation."

Nous tenons vraiment, comme vous l'avez déjà fait, à ce que le PO dans l'OS1 particulièrement mais aussi pour les autres OS se concentre sur les S3 de chaque région pour trouver des projets qui renforcent la dynamique S3 et donc les domaines d'innovation choisis par les régions. C'est en mutualisant toutes les forces autour de ces thématiques que nous arriverons à faire émerger de beaux et innovants projets européens. Pour plus d'infos sur la S3 wallonne, vous pouvez contacter [S3.economie@spw.wallonie.be](mailto:S3.economie@spw.wallonie.be) ou consulter le site web : <https://economie.wallonie.be/content/s3-wallonne-les-feuilles-de-route-des-5-domaines-d%E2%80%99innovation-strat%C3%A9giques-sont-valid%C3%A9es>

Pour l'économie circulaire, vous avez bien identifié les 6 chaînes de valeurs adressées dans la stratégie wallonne adoptée en février 2021. Nous tenions à vous signaler que dans la vision wallonne de l'économie circulaire, celle-ci ne se cantonne pas à diminuer les déchets mais essaye aussi de travailler sur l'écoconception, la symbiose industrielle, l'économie de la fonctionnalité, le réemploi, la réutilisation, le reconditionnement et enfin le recyclage. Identifier des nouveaux business models circulaires est aussi une des clés. L'économie circulaire peut donc être vue plus largement que ce qui est actuellement présenté dans le PO.

"Merci pour ce document qui clarifie nettement les priorités de la prochaine programmation.

Juste une remarque en ce qui concerne la résilience des territoires, il nous semble, à la lecture, que celle-ci est plus axée sur des questions de sécurité et de protection/préservation (risques) que sur des questions de développement et de renforcement. Ne serait-il pas intéressant de voir la résilience comme une opportunité de (re)développement harmonieux et durable des territoires locaux, le tout dans une logique de coopération et de non-concurrence (l'autarcie et l'autonomie présentant de vraies limites) ?

L'inclusion sociale est mentionnée dans le document (titre 2.8), mais ce n'est pas vraiment repris dans les priorités. Seul l'Os 4.6 prioritairement orienté tourisme et culture la mentionnent. C'est pourtant un axe majeur d'INTERREG. Les aspects d'inclusion numérique ne sont pas mentionnés du tout.

"1) La GESTION DES CRISES et des RISQUES : Une attention particulière doit être portée sur l'enjeu transfrontalier de la gestion des CRISES (sanitaires, migratoires, ... ) et des RISQUES (catastrophes majeures, industrielles, technologiques) et les nécessaires mises en place de dispositifs et d'instances de concertation, d'informations concordantes, partagées et accessibles, en particulier auprès des populations et élus locaux.

2) La JEUNESSE : L'affirmation, à part entière, de l'enjeu lié à la citoyenneté et l'engagement de la jeunesse transfrontalière.

3) L'affirmation des enjeux LITTORAUX et MARITIMES transfrontaliers du territoire (gestion du trait de côte, submersion marine, la protection spécifique de cet environnement littoral et marin)"

"- C'est un peu dommage que les actions pour la biodiversité sont spécifiquement encouragées en milieux urbain.

- Un projet dans n'importe quel rubrique pourrait gagner des points dans son évaluation s'il propose l'intégration d'actions pour la biodiversité en parallèle. Juste pour inviter les opérateurs à réfléchir sur cet aspect et voir si une action ne pourrait pas gagner en ""valeur"" ou pertinence si un volet biodiversité est intégré.

- Dans l'ensemble les objectifs reprennent les propositions, points d'attention et échanges des ateliers. Merci pour ce travail."

"OS 2 Une transition plus verte. Il serait intéressant d'y permettre le financement d'initiatives transversales permettant d'associer des actions énergies renouvelables et mobilité durable, afin de viser la décarbonisation de l'offre de transports locaux transfrontaliers; via par exemple le cofinancement aux coopératives (ESS) produisant des énergies renouvelables (centrales PV) auxquelles viennent directement de recharger des navettes hybrides ou électriques ou développement les interactions bâtiment-véhicule en matière durable.

Objectif ISO 1. Outre le développement d'un ou deux nouveaux GECT, il serait également de favoriser la création de structures transfrontalière adossant la compétence Autorité Organisatrice de la Mobilité, via par exemple la création d'un Agence transfrontalière pour la mobilité durable.

Suggestion pour compléter votre lexique des stratégies de la zone de coopération (p.8) - onglet 2 Région Wallonne, proposition de rajouter ""Projet de territoire de Charleroi Métropole"" à la fin de ce paragraphe. "

## ANNEXE 2

Question 9 : Pensez-vous que la liste des défis identifiés par le programme aborde les sujets les plus importants ?

**Sinon quels sont les sujets manquants :**

**Texte intégral des commentaires :**

1. Envisagez-vous que les versants vous fournissent (en grandes lignes) un bref aperçu des instances consultées et/ou actions entreprises dans le cadre de la consultation publique ? au cas où utile pour la partie « consultation/implication de stakeholders » dans le PO ( message envoyé par mail car hors délai de réponse du 07-01-2022.
2. Restauration des écosystèmes agricoles et forestiers , reconstituer la forêt paysanne sur terrain occupé par grandes cultures >> Couverture végétale LA TEMPORISATRICE du CLIMAT !!!!!!!
3. La dynamisation des centres villes, je pense que des échanges expériences transfrontalières peuvent être mise en place.
4. Coopération pour faciliter l'accès aux écoles post-bacs aux étudiants frontaliers. Parfois, l'étudiant est plus proche d'une grande école Belge que Française, et inversement.
5. Lutte contre l'enrésinement excessif des zones forestières.
6. Le développement durable est abordé de manière restrictive, dans ses aspects énergétiques, climatiques, d'eau et de transport essentiellement. Soit de manière très technique. Or, le développement durable concerne aussi les dimensions économiques, sociales et culturelles de nos sociétés: développement économique, inégalités sociales, santé, etc. Il nous semble que dans ce programme Interreg, il faille faire de la place aux projets rencontrant les objectifs de développement durable de manière large, tels qu'édictees par l'ONU.
7. production d'hydrogène et toute la chaine des valeurs de l'hydrogène y compris la biomasse
8. Avec l'ensemble des représentants du secteur culturel de la zone de coopération flamande, wallonne et française, nous saluons l'initiative de réintégrer la culture dans les objectifs du programme Interreg VI France-Wallonie-Vlaanderen. La mise à l'écart de la culture en 2015 a complètement asséché une coopération transfrontalière de 20 ans, entraînant la disparition progressive d'un écosystème par delà les frontières. L'attention renouvelée portée à la culture dans Interreg VI est porteuse d'espoir. Il est juste de se tourner vers la culture pour aider à répondre aux priorités et aux défis transfrontaliers tels que l'inclusion sociale, l'emploi, l'innovation et la recherche, la santé, le développement durable, l'environnement, les transports, le tourisme... Par leur nature, les acteurs culturels souhaitent s'engager à relever ces défis dans le cadre de la coopération transfrontalière. Cela suppose toutefois que les instruments Interreg rendent possible une véritable coopération. Comme pour les autres secteurs, il est essentiel de prendre également en compte le cœur de la mission du secteur culturel. Après avoir lu le PO provisoire, nous tirons encore la sonnette d'alarme concernant la reconnaissance et la place accordée à la culture dans ce plan. Dans la présentation des défis, il apparaît particulièrement inquiétant, dans le titre 2.6, que le mot 'culture' ait été remplacé par le seul 'patrimoine'. Le patrimoine est

certes nécessaire dans le PO, mais au sein d'une priorité culturelle, elle ne peut être séparée d'une culture vivante et contemporaine qui réunit artistes et citoyens. C'est la création contemporaine d'aujourd'hui qui fera le patrimoine de demain. Le patrimoine et le tourisme ont un besoin important de projets vivants. En outre, les artistes ne créent pas uniquement de la vraie rencontre. Ils sont également essentiels en tant que chercheurs, que catalyseurs d'innovation et de renouveau et comme ciment dans la construction d'une communauté. Leurs actions caractérisent la dynamique et l'identité commune d'une région transfrontalière. Cela suppose toutefois que les instruments Interreg rendent possible une véritable coopération. Comme pour les autres secteurs, il est essentiel de prendre également en compte le cœur de la mission du secteur culturel. Après avoir lu le PO provisoire, nous tirons encore la sonnette d'alarme concernant la reconnaissance et la place accordée à la culture dans ce plan. Dans la présentation des défis, il apparaît particulièrement inquiétant, dans le titre 2.6, que le mot 'culture' ait été remplacé par le seul 'patrimoine'. Le patrimoine est certes nécessaire dans le PO, mais au sein d'une priorité culturelle, elle ne peut être séparée d'une culture vivante et contemporaine qui réunit artistes et citoyens. Le patrimoine et le tourisme ont un besoin important de projets vivants. En outre, les artistes ne créent pas uniquement de la vraie rencontre. Ils sont également essentiels en tant que chercheurs, que catalyseurs d'innovation et de renouveau et comme ciment dans la construction d'une communauté. Leurs actions caractérisent la dynamique et l'identité commune d'une région transfrontalière et déterminent son attractivité.

9. L'inclusion sociale est mentionnée dans le document (titre 2.8), mais ce n'est pas vraiment repris dans les priorités. Seul l'Os 4.6 prioritairement orienté tourisme et culture la mentionnent. C'est pourtant un axe majeur d'INTERREG. Les aspects d'inclusion numérique ne sont pas mentionnés du tout.

10. Les 2 versants de la frontière les territoires français et belges connaissent une détérioration de l'offre des services publics de proximité, ce qui place davantage ces territoires avec un faible revenu/habitant encore plus sous tension que les territoires plus aisés. Un début de réponse est apporté au niveau français avec le développement des maisons "France Services" mais cela nécessiterait de développer un maillage transfrontalier afin de faire bénéficier chaque versant des meilleures expérimentations de part et d'autre de la frontière. Le défi est d'assurer une équité territoriale en matière d'offre de services publics (cfr. Enjeux du Commissariat Général à l'Égalité des territoires en France).

1. .een degelijk beleid en visie rond grensoverschrijdende culturele initiatieven
2. als het gaat over culturele organisaties wordt er voornamelijk (en bijna enkel) gefocust op "erfgoed". Cultuur gaat veel breder dan dat, en er zijn hoe langer hoe meer cross-overs in de sector. Het zou interessant zijn om cultuur en kunsten breder te omschrijven.
3. Toegankelijkheid voor mensen met een beperking. Dit is noodzakelijk voor een eerlijke en inclusieve samenleving, hetgeen Covid helaas maar al te duidelijk maakte.
4. Voor sommige uitdagingen wordt effectief verwezen naar de exacte regio's (=provincies) binnen het Interreg-gebied (zoals werkgelegenheid). maar voor andere wordt dit niet gedaan. een voorbeeld hiervan is de innovatiegraad. dit wordt enkel op Vlaams en Waals niveau besproken, waardoor geen duidelijk zicht is op de exacte status binnen de

gebieden in de Interreg-regio. Binnen zowel Vlaanderen als Wallonië zijn er regionaal verschillen, waardoor de algemene cijfers niet altijd representatief zijn voor de regio's binnen Interreg-gebied.

5. Met de verzamelde vertegenwoordigers van de brede cultuursector in het Vlaamse, Waalse en Franse samenwerkingsgebied verwelkomen we het initiatief om cultuur opnieuw te laten verschijnen in de doelstellingen van het Interreg VI-programma France-Wallonie-Vlaanderen. Immers, het buitenspel zetten van cultuur in 2015 heeft een 20 jaar oude grensoverschrijdende samenwerking volledig drooggelegd, waardoor een cultureel ecosysteem over de grenzen heen geleidelijk aan is verdwenen. De vernieuwde aandacht voor cultuur in Interreg VI stemt tot hoop. Terecht kijkt men naar cultuur om mee de schouders te zetten onder grensoverschrijdende prioriteiten inzake sociale inclusie, werkgelegenheid, innovatie en onderzoek, gezondheid, duurzame ontwikkeling, milieu, transport, toerisme, ... Van nature uit willen de culturele spelers deze uitdagingen mee aanpakken door grensoverschrijdende samenwerking. Echter, hiervoor is een Interreg instrumentarium nodig dat échte samenwerking mogelijk maakt. Net zoals bij de andere sectoren, is het daarom van vitaal belang om ook de kern van de culturele sector in acht te nemen. Na lezing van het voorlopige OP, trekken we opnieuw aan de alarmbel rond de erkenning en plek die cultuur in dit plan krijgt. In de presentatie van de uitdagingen klinkt het bijzonder onrustwekkend, in titel 2.6., dat 'cultuur' simpelweg wordt vervangen door 'erfgoed'. Erfgoed is terecht noodzakelijk in het OP, maar kan binnen een culturele prioriteit niet los gezien worden van een levendige hedendaagse cultuur die kunstenaars en burgers samenbrengt. Ook erfgoed en toerisme hebben in belangrijke mate nood aan levende projecten. Daarenboven creëren kunstenaars niet enkel échte ontmoeting, ze zijn evenzeer van vitaal belang als onderzoekers, als hefboom voor innovatie en vernieuwing, als cement in de constructie van een gemeenschap. Hun acties kenmerken de dynamiek in een grensoverschrijdende regio en bepalen de aantrekkelijkheid ervan.

6. De erkenning van de kern van de levende kunsten als onderdeel van cultuur in het Interreg programma ontbreekt: artistieke productie, creatie en presentatie.